

## Conseil Municipal de Castillon-la-Bataille

# Compte-rendu de la réunion du Conseil Municipal du 28 octobre 2019

L'an deux mil dix-neuf, le vingt-huit octobre à 19 heures 30, le Conseil Municipal de la Commune de Castillon-la-Bataille dûment convoqué le vingt-trois octobre 2019, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie sous la présidence de Monsieur Jacques BREILLAT, Maire.

**Etaient présents** : MM. Jacques BREILLAT, Jean-Claude DUCOUSSO, Patrick TRACHET, Jean-François LAMOTHE, Alain LEYDET, Gérard FERAUDET, Jérôme BORNERIE, Jean-Pierre BECHADERGUE, Eric RICCO, Fernand ESCALIER, Pierre MEUNIER. Mmes Josiane ROCHE, Nicole FROUIN, Sylvie LAFAGE, Martine CHIVERCHE, Sophie SEIGUE, Audrey LEYDET, Françoise PRIOUR, Christine JOUANNO.

**Etaient absents excusés** : Mme Florence JOST donne procuration à Mme Martine CHIVERCHE, Mme Aurélie BOULANGER donne procuration à M. Jean-Pierre BECHADERGUE, Mme Violette BOUTY donne procuration à M. Pierre MEUNIER. M. Philippe BRIMALDI.

*Le scrutin a eu lieu, Mme Josiane ROCHE été nommée pour remplir les fonctions de secrétaire de séance*

---

La séance est ouverte à 19h30

Après avoir procédé à l'appel nominal des membres du conseil, il est constaté que la condition de quorum est remplie.

M le Maire propose de valider le procès verbal de la séance du 30 septembre 2019. Le procès-verbal est adopté à l'unanimité.

---

## **ORDRE DU JOUR**

### **DECISIONS :**

**-D19-10-17 Choix d'un emprunt**

**-D19-10-18 Marché public à procédure adaptée pour l'accompagnement de la dimension participative du projet de Castillon la Bataille**

**-D19-10-19 Modification en cours d'exécution du marché public à procédure adaptée pour la maîtrise d'œuvre en vue de la réalisation des travaux d'aménagement afin de transformer un bâtiment communal existant pour en faire une maison des services au public – aménagement du rez-de-chaussée – avenant n°1. Annule et remplace**

### **DELIBERATIONS :**

#### **OBJET : N° L19-10/46-01/FI SUBVENTION A UNE ASSOCIATION**

M. le Maire signale que la commune a été saisie d'une demande de subvention par l'association « Casti Lab », et sollicite le Conseil Municipal d'une aide de 1000€.

M le Maire propose d'attribuer 1000€ de subvention à cette association, qui participe activement à une manifestation culturelle sur le territoire de la commune.

Entendu le rapport de Monsieur le Maire,

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :**

**Attribue une subvention de 1000€ à l'association « Casti Lab ».**

#### **OBJET : N° 19-10/47-02/FI INDEMNITE DE CONSEIL AU RECEVEUR MUNICIPAL**

M le Maire rappelle que des indemnités peuvent être attribuées par le Conseil Municipal à la receveuse municipale en contrepartie de sa mission de conseil, et en contrepartie de la confection des documents budgétaires.

Il propose au Conseil Municipal d'attribuer à Mme Le Blanc une indemnité de conseil de 724,55€, et 45,73€ d'indemnité de confection du budget, soit un montant total de 770,28€, sur lequel seront précomptés la Contribution Sociale Généralisée, le Remboursement de la Dette Sociale, et le 1% solidarité. (763,94€ ont été versé au total en 2018)

M le Maire précise que conformément à l'usage, l'indemnité de conseil et l'indemnité de confection du budget sera versée au mois de décembre.

Vu l'arrêté du 16 décembre 1983,

Vu l'état liquidatif transmis par Mme Le Blanc,

**Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide, avec 21 voix pour et une voix contre :**

**De verser une indemnité de conseil de 724,55€ et une indemnité de confection des documents budgétaires de 45,73€**

**OBJET : N° L19-10/48-03/RH CREATION DE 1 POSTE DANS LE CADRE DU DISPOSITIF DU PARCOURS EMPLOI COMPETENCES**

Le dispositif du parcours emploi compétences a pour objet l'insertion professionnelle des personnes sans emploi rencontrant des difficultés particulières d'accès à l'emploi.

La mise en œuvre du parcours emploi compétences repose sur le triptyque emploi-formation-accompagnement : un emploi permettant de développer des compétences transférables, un accès facilité à la formation et un accompagnement tout au long du parcours tant par l'employeur que par le service public de l'emploi, avec pour objectif l'inclusion durable dans l'emploi des personnes les plus éloignées du marché du travail.

Ce dispositif, qui concerne, notamment, les collectivités territoriales et leurs établissements, prévoit l'attribution d'une aide de l'Etat à hauteur de 50 % pour la Gironde.

Les personnes sont recrutées dans le cadre d'un contrat de travail de droit privé. Ce contrat bénéficie des exonérations de charges appliquées aux contrats d'accompagnement dans l'emploi.

La durée hebdomadaire afférente à cet emploi est de 35 heures par semaine, la durée du contrat est de 6 mois minimum et la rémunération doit être au minimum égale au SMIC.

Monsieur le Maire propose de créer un emploi dans le cadre du parcours emploi compétences dans les conditions suivantes :

- Contenu du poste 1 : Agent d'entretien
- Durée du contrat : 6 mois
- Durée hebdomadaire de travail : 35 heures
- Rémunération : SMIC

**Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :**

**- DECIDE de créer 1 poste dans le cadre du dispositif du parcours emploi compétences dans les conditions suivantes :**

- **Contenu du poste 1 : Agent d'entretien**
- **Durée du contrat : 6 mois**
- **Durée hebdomadaire de travail : 35 heures**
- **Rémunération : SMIC**

**- AUTORISE Monsieur le Maire à mettre en œuvre l'ensemble des démarches nécessaires pour ces recrutements et à signer la convention avec Pôle Emploi et le contrat de travail à durée déterminée avec les personnes qui seront recrutées.**

**QUESTIONS DIVERSES**

**La séance est levée à 19h50.**